Emergency Preparedness Canada

1989-90 Estimates

Part III

Expenditure Plan

89-03635/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1989

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1990-III-88
ISBN 0-660-54757-0

1989-90 Estimates

Part III

Emergency Preparedness Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I represents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that forms the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the program more fully.

Section I is preceded by details of Spending Authorities from Part II of the Estimates. This is to provide continuity with other Estimates documents as well, and to help in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 — 4

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90
   1. Highlights — 6
   2. Summary of Financial Requirements — 7

B. Recent Performance
   1. Highlights — 8
   2. Review of Financial Performance — 9

C. Background
   1. Introduction — 9
   2. Mandate — 10
   3. Program Objective — 10
   4. Program Description — 10
   5. Program Organization for Delivery — 10

D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program — 13
   2. Initiatives — 14

E. Program Performance Information — 15

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object — 16
   2. Personnel Requirements — 17
   3. Transfer Payments — 18
   4. Net Cost of Program — 19

Spending Authorities

A. Authorities for 1989-90 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates	1988-89 (1) Main Estimates
	Emergency Preparedness Canada		
15	Operating Expenditures	**11,425**	10,953
20	Grants and Contributions	**6,618**	6,566
(S)	Contributions to employee benefit plans	**721**	596
	Total Agency	**18,764**	18,115

(1) 1988-89 funding for Emergency Preparedness was included in National Defence Main Estimates.

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1989-90 Main Estimates
	Emergency Preparedness Canada	
15	Emergency Preparedness Canada - Operating Expenditures	11,425,000
20	Emergency Preparedness Canada - the Grants listed in the Main Estimates and Contributions	**6,618,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1989-90 Main Estimates				1988-89 (1) Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	Total	
Emergency Preparedness Canada	102	17,934	830	18,764	18,115
1988-89 Authorized person-years	92				

(1) In 1988-89 funding for Emergency Preparedness Canada was included within National Defence Main Estimates.

Note: The person-year figures for the upcoming fiscal year 1989-90 exclude Ministers' exempt staff and Governor in Council appointees since these person-years are no longer controlled by Treasury Board.

Section I
Program Overview

A. Plans for 1989-90

1. Highlights

Emergency Preparedness Canada expects to achieve the following:

- adoption of orders and regulations under the Emergency Preparedness Act; (see page 14)
- plan an exercise to test national emergency preparedness arrangements; (see page 14)
- complete the planning for construction of new students quarters at the Canadian Emergency Preparedness College at Arnprior, Ontario; (see page 15)
- improve the interdepartmental structure for development of emergency preparedness policy and coordination; (see page 14)
- develop consultative arrangements with provinces for dealing with national emergencies; (see page 14)
- develop and table the first Annual Report to Parliament on the operation of the Emergency Preparedness Act;
- extend initiatives taken under the Major Industrial Accident Co-ordinating Committee to the regions and municipalities across Canada; (see page 14)
- develop the Government Emergency Book, Vol. I (natural or man-made crises in peacetime);
- increase the quantitative knowledge base of the risk facing Canadians from both natural and man-made disasters; (see page 14)
- establish the Directorate of Corporate Programs. (see page 13)

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**	Forecast 1988-89	Change
Emergency Preparedness Canada	18,764	17,432	1,332
Person-years	102	92	10

Explanation of Change: The financial requirements for 1989-90 are $1,332,000 higher than 1988-89 forecast expenditures due to:

	$(000)
• Emergency Preparedness Canada was established on October 1, 1988 as a branch of the public service of Canada and designated as a department under the FAA. Support services previously provided by DND.	1,332
• Person-year changes are due to transfer of person-years from National Defence to Emergency Preparedness Canada.	

Explanation of Forecast: The 1988-89 forecast, which is based on information to management as of November 30, 1988, is $.7 million or 3.8% less than the funding of $18.1 million provided through DND's Main Estimates. The difference reflects the following items:

	$(000)
• Personnel salary variances.	147
• Operating costs increase due to funding of support services previously provided by DND	190
• Delay in establishment of informatics program.	-1,020

B. Recent Performance

1. Highlights

During the fiscal year 1987-88, EPC negotiated memoranda of understanding enunciating the fundamental principles of joint planning for emergencies with Yukon and the Northwest Territories and seven provinces: Newfoundland, New Brunswick, Prince Edward Island, Nova Scotia, Ontario, Manitoba and Saskatchewan. These agreements set out the functions and responsibilities of each order of government in emergency preparedness.

Five provinces signed worker's compensation agreements replacing those that have been in effect since the 1960's. The provinces include Nova Scotia, Prince Edward Island, Saskatchewan, Newfoundland and Alberta. The agreements intend to encourage the role of volunteers in emergency response activities and provide for sharing the cost of compensation to volunteer emergency service workers or families, who are injured or killed.

A federal-provincial conference was held in Lac Beauport, Quebec to discuss U.S./Canada planning, assess the Chernobyl incident, emergency management,news media co-ordination, Bhopal and dangerous goods training, National Emergency Agencies planning, search and rescue and proposed radio license policy implementation.

EPC paid out $4.2 million in 1987 under the Disaster Financial Assistance arrangements. These arrangements assist provincial and territorial governments with disaster costs which would place an undue burden on the provincial or territorial economy. Payments were made to Manitoba for 1986 floods; Northwest Territories for 1985 Hay River flooding, and Newfoundland for a 1984 ice storm and a 1983 flood.

In 1987, EPC republished the Bomb Threat Manual; The Government of Canada Alert Organizational Manual; Guide to Preservation of Essential Records; Space Objects Contingency Plan and; an Omnibus Emergency Warning Procedure for Public Service Employees of the National Capital Region.

EPC organized and conducted a three-day exercise at Carp to test the ability of personnel to operate in a simulated nuclear attack. This was done with the aid of the Canadian Federal Warning Centre in North Bay, Ontario.

At the Canadian Emergency Preparedness College in Arnprior, Ontario where federal, provincial and municipal officials are familiarized with planning and operational requirements of meeting both peacetime and wartime emergencies, more than 2,700 students attended courses. This was an increase of 200 over 1986.

A University of British Columbia research team completed a two-year program and submitted two reports on the application of the Input-Output approach to critical minerals in the national resources mobilization context. This study was funded by EPC.

EPC sponsors a fellowship program to provide financial aid to students pursuing post-graduate studies in emergency preparedness related fields. In 1987 it was awarded to Laurie Laughy, District Supervisor, New Westminster Emergency Services, B.C. Ministry of Social Services - Housing.

2. Review of Financial Performance

Figure 2: 1987-88 Financial Performance

(thousands of dollars)	1987-88 Actual	1987-88 Main Estimates	Change
Emergency Preparedness Canada	19,561	16,974	2,587
Person-Years	93	93	-

Explanation of Change: The difference between 1987-88 actual expenditures and Main Estimates of $16,974,000 is comprised of the following major items:

	$(000)
. Disaster Financial Assistance (offset partly by unused JEPP funds)	4,247

C. Background

1. Introduction

Emergency Preparedness Canada (EPC) is the federal agency responsible for monitoring and coordinating federal emergency preparedness. Under the overall direction of the Minister Responsible for Emergency Preparedness, the agency develops policy proposals, coordinates

federal emergency preparedness activities and works closely with its provincial and territorial counterparts to ensure an appropriate state of emergency preparedness across the country. EPC also coordinates federal participation in international emergency preparedness activities, particularly with the United States and other NATO countries.

Mandate

Emergency Preparedness Canada was established as a branch of the public service and designated as a department pursuant to the FAA by proclamation of the Emergency Preparedness Act, effective October 1, 1988.

3. Program Objective

To contribute to and ensure an adequate and reasonably uniform level of emergency preparedness throughout Canada.

4. Program Description

Working with other federal departments and agencies and with other levels of government and in accordance with international arrangements, EPC undertakes a program of coordinated planning, policy development, policy implementation, training and communications in the area of emergency preparedness and response and provides administrative and corporate support services to this end.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: Emergency Preparedness Canada has one Activity which is identical to the Program.

Organization Structure: The organization is headed by an Executive Director who reports to the Minister responsible for Emergency Preparedness. The Executive Director is supported by a Director General Plans, Director General Operations, and it is intended that a Director General Corporate Programs be added this fiscal year.

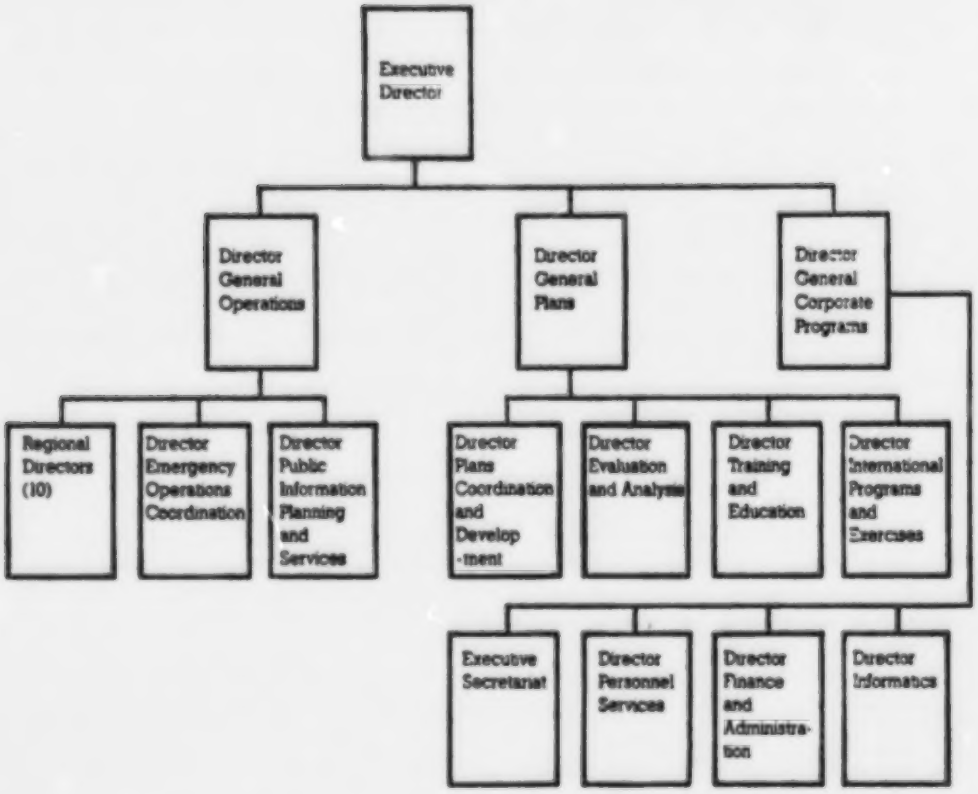
Executive Director
Director General Operations
Director General Plans
Director General Corporate Programs
Regional Directors (10)
Director Emergency Operations Coordination
Director Public Information Planning and Services
Director Plans Coordination and Develop -ment
Director Evaluation and Analysis
Director Training and Education
Director International Programs and Exercises
Executive Secretariat
Director Personnel Services
Director Finance and Administration
Director Informatics

The Operations Branch is responsible for:

- providing liaison with provincial emergency measures organizations through regional offices located in each provincial capital;
- providing a comprehensive program of public information related to a wide range of emergency preparedness activities;
- establishing arrangements for assuring the continuity of constitutional government during an emergency;
- maintaining an Emergency Coordination Centre to monitor and report on emergencies and to provide an operation centre to Ministers/Cabinet if needed in the event of emergency;
- administering the Joint Emergency Preparedness Program;
- administering the Disaster Financial Assistance arrangements;
- administering the Emergency Services Workers' Compensation agreements;
- administering the Vital Points Program;
- administering a program to provide for the protection of essential records in the event of an attack on North America.

The Plans Branch is responsible for:

- coordinating and facilitating the development of federal emergency preparedness policies and programs;
- monitoring and assessing the federal government's level of emergency preparedness;
- sponsoring research relating to emergency preparedness;
- exercising and evaluating crisis management plans and arrangements;
- coordinating the emergency preparedness activities of federal departments and agencies in the international forum and with the provincial governments;

- developing and delivering training programs;

- developing and conducting national conferences and symposia.

The proposed Corporate Program Division will be responsible for:

- providing long range corporate planning, corporate policy analysis, support in the areas of legislation, secretariat services, audit and evaluation, parliamentary liaison, and monitoring of regulatory affairs;

- providing administrative support in administration, personnel, finance, records management, informatics, accommodation and security;

- administering human resources management in the areas of staff relations, staffing, classification, compensation, training and development, career planning, official languages, employment equity;

- providing and financial management in the areas of budgeting, estimates, multi-year operational plans, accounting services;

- providing informatics systems management including development of new applications, systems definition and analysis, monitoring systems effectiveness, systems technology and contract administration.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

EPC's role is to ensure a uniform and adequate level of emergency preparedness across Canada. Canadians are becoming more aware of daily perils. The passage of the emergency preparedness legislation will result in a higher profile for the organization thus increasing awareness of Canadians of disasters such as the Barrie and Edmonton tornadoes, the St. Basile PCP spill, the Quebec earthquake and the anticipation of British Columbia earthquakes and the need to plan for them.

The degree of cooperation among the various levels of government influences the uniformity of the level of preparedness across Canada. EPC encourages joint planning initiatives with the provinces and other federal government departments. The means to improve the cooperation among the various governments are discussed on pages 7 and 8.

Emergency Preparedness Canada is required to adjust program priorities and to absorb increased or changed workloads to meet requirements imposed by natural disasters, technical breakdowns and technical/industrial accidents which cannot be foreseen.

2. Initiatives

EPC has identified the following initiatives for 1989-90:

- the development of Orders and Regulations by federal government departments and agencies pursuant to the Emergency Preparedness Act, reflecting their Minister's area of accountability and responsibility;

- coordinate the development of a national mobilization exercise within the federal government and with provincial governments for the purpose of evaluating the validity and timeliness of our arrangements to respond to national emergencies as defined in the Emergencies Act;

- improve the interdepartmental consultative structure required to more adequately address the responsibility and accountability requirements of Ministers under the Emergency Preparedness Act;

- develop the consultative arrangements with provinces as required by the Emergencies Act;

- to extend initiatives taken under the Major Industrial Accident Coordinating Committee, particularly those designated to enhance the preventive and emergency preparedness activities in the regions and municipalities of Canada;

- to examine specific organizational and operational factors relevant to many types of disasters in order to identify features and establish their interconnecting linkages. The quantifiable results will produce trends useful in prediction for application in planning and operations. Current studies will yield results for earthquakes, management of emergencies, psychological damage and recovery of individuals.

E. Program Performance Information

Emergency Preparedness Canada has only recently been established as a separate Branch of the public service of Canada. However, resource requirements with the exception of those associated with the Corporate Program function have been well established in the years that the organization existed as an appendage to a department (most recently DND).

The resource requirements for the Corporate Program function are based on:

(a) An assessment of DND's support and resulting expenditures in previous years;

(b) Recommendations made by consultants familiar with the establishment of separate agencies; and

(c) The introduction of an informatics program.

The establishment of EPC as a separate branch may cause an additional workload which will only be able to be determined in future year.

Measures to improve the records management system will be implemented in the coming fiscal year to overhaul the management of EPC information holdings so as to ensure full compliance with externally imposed standards as prescribed by the Treasury Board and the National Archives, as well as the requirements of the Access to Information and Privacy Acts and to improve efficiency and effectiveness through the application of electronic data processing techniques. Measures will also be taken to replace the existing living accommodation at the Canadian Emergency Preparedness College at Arnprior, Ontario. There will be a capital expenditure for Public Works Canada with the latter project but the continuing effect on the EPC resource requirements of both these projects cannot be estimated at this time.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 3: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1989-90	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Personnel			
Salaries and Wages	4,653	4,079	3,941
Contributions to Employee Benefit Plans	721	612	596
Other	18	18	39
	5,392	4,709	4,571
Goods and Services			
Transportation & Communication	2,919	2,653	2,059
Information	264	240	319
Professional & Special Services	1,638	1,489	1,508
Rentals	343	312	95
Purchased Repair & Upkeep	122	92	192
Utilities, Materials & Supplies	195	177	359
Other Subsidies & Payments	443	403	181
	5,924	5,366	4,713
Total operating	11,316	10,075	9,284
Capital	830	791	578
Transfer payments			
Grants	60	60	57
Contributions	6,558	6,506	9,642
	18,764	17,432	19,561

2. Personnel Requirements

Personnel expenditures account for 27% of the total cost of the Program. A profile of the Program's personnel requirements is provided in Figure 4.

Figure 4: Details of Personnel Requirements

	Planned Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Executive & Management	7	7	7	52,200-123,400	73,394
Scientific & Professional	4	3	3	20,097-111,700	53,604
Administrative & Foreign Services	58	54	55	14,100- 64,300	47,625
Technical	5	5	5	14,008- 61,735	36,074
Administrative Support	27	22	22	14,210- 35,419	26,015
Operational	1	1	1	17,281- 43,181	-

Note: The person-year column displays the forecast distribution by occupational group of the planned person-years for the program. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at November 1988. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

	Non-Controlled Person-Years			Current Salary Range	1989-90 Average Salary Provision
	89-90	88-89	87-88		
Other	1			40,500-147,700	-

3. Transfer Payments

Figure 5: Details of Grants and Contributions

(thousands of dollars)	**Estimates 1989-90**	Forecast 1988-89	Actual 1987-88
Grants			
Grant to the Association of Universities and Colleges of Canada for the Stuart Nesbitt White Award	60	60	57
	60	60	57
Contributions			
Contribution to the provinces and municipalities pursuant to the Emergency Preparedness Act	6,558	6,506	5,390
Contribution to the provinces through the Disaster Financial Assistance Arrangements	*	*	4,252
	6,558	6,506	9,642
	6,618	6,596	9,707

* Not a forecasted item.

4. Net Cost of Program

The Estimates of the Program include only those expenditures to be charged to its voted authorities. Figure 6 provides details of other cost items which need to be taken into account to arrive at the estimated total cost of the Program.

Figure 6: Total Cost of the Program for 1989-90

(thousands of dollars)	Main Estimates 1989-90	Add** Other Costs	Estimated Total Program Cost 1989-90	1988-89
Emergency Preparedness Canada	**18,764**	1,028	19,792	17,432

** Other costs of $1,028 consist of: ($000)

- accommodation provided without charge by Public Works 1,028
- employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat. (1)

NOTE

1 These costs have been rolled up into the department of National Defence totals for all previous years. The breakdown will be provided for the 1990-91 estimates.

Protection civile Canada

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1989

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1990-III-88
ISBN 0-660-54757-0

Budget des dépenses 1989-1990

Partie III

Protection civile Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 4

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7

B. Rendement récent
1. Points saillants 8
2. Examen des résultats financiers 9

C. Données de base
1. Introduction 10
2. Mandat 10
3. Objectif du Programme 10
4. Description du Programme 10
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 11

D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
2. Mesures prévues 14

E. Renseignements relatifs au rendement du Programme 15

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 17
2. Besoins en personnel 18
3. Paiements de transfert 19
4. Coût net du Programme 20

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1989-1990 - Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédit (en milliers de dollars)		Budget principal des dépenses 1989-1990	Budget principal des dépenses 1988-1989(1)
	Protection civile Canada		
15	Dépenses de fonctionnement	11,425	10,953
20	Subventions et contributions	6,618	6,566
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	721	596
	Total	18,764	18,115

(1) Les crédits alloués à Protection civile Canada pour 1988-1989 étaient inclus dans le Budget principal des dépenses de la Défense nationale.

Crédits - Libellé et montants

Crédit (dollars)		Budget principal des dépenses 1989-1990
	Protection civile Canada	
15	Protection civile Canada - Dépenses du Programme	11,425,000
20	Protection civile Canada - Subventions inscrites au Budget et contributions	6,618,000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990				Budget principal des dépenses 1988-1989(1)
	Années personnes autorisées	Budgetaire Fonctionnement	Capital	Total	
Protection civile Canada	102	17,934	830	18,764	18,115
Années-personnes autorisées 1988-1989	92				

(1) Pour 1988-1989, les crédits alloués à Protection civile Canada étaient inclus dans le Budget principal des dépenses de la Défense nationale.

Nota: Les données sur les années-personnes pour l'année financière 1989-1990 excluent le personnel exempté des ministres et des personnes nommées par le gouverneur en conseil étant donné que ces années-personnes ne relèvent plus du Conseil du Trésor.

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1989-1990

1. Points saillants

Protection civile Canada prévoit atteindre les objectifs suivants:

- adopter des décrets et règlements en vertu de la Loi sur la protection civile; (voir la page 14)
- organiser un exercise visant à vérifier les mesures nationales de protection civile; (voir la page 14)
- terminer les travaux de planification pour la construction de nouvelles installations de logement à l'intention des étudiants du Collège de la protection civile du Canada, situé à Arnprior (Ontario); (voir la page 18)
- améliorer la structure interministérielle pour l'élaboration de la politique de protection civile et l'établissement de mécanismes de coordination; (voir la page 14)
- établir des mécanismes de consultation avec les provinces pour faire face aux situations d'urgence nationale; (voir la page 15)
- rédiger et déposer le premier Rapport annuel au Parlement sur l'administration de la Loi sur la protection civile;
- étendre aux régions et aux municipalités d'un bout à l'autre du Canada les mesures prises sous l'égide du Comité de coordination des accidents industriels majeurs; (voir la page 15)
- élaborer le volume I du Guide du gouvernement pour les situations d'urgence; (catastrophes naturelles ou technologiques en temps de paix)
- renforcer la base de connaissances quantitative sur les dangers que présentent pour les Canadiens les catastrophes naturelles et technologiques; (voir la page 15)
- mettre sur pied la Direction des programmes de gestion intégrée. (voir la page 13)

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1: Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-1990	Prévisions budgétaires 1988-1989	Différence
Protection civile Canada	18,764	17,432	1,332
Années-personnes prévues	102	92	10

Explication de la différence: Le montant des besoins financiers pour 1989-1990 dépasse de 1 332 000 $ le montant des prévisions de dépenses pour 1988-1989, et ce, pour les raisons suivantes:

	$(000)
• L'organisme Protection civile Canada a été créé le 1er octobre 1988 en tant que division de la Fonction publique du Canada et a été désigné pour être un ministère en vertu de la Loi sur l'administration financière. Jusqu'à cette date, les services de soutien étaient fournis par le MDN.	1,332
• Les changements dans les années-personnes sont attribuables au transfert d'années-personnes de la Défense nationale à Protection civile Canada	

Explication des prévisions: Le montant des prévisions pour 1988-1989, fondé sur les renseignements fournis à la Direction à la date du 30 novembre 1988, est de 0,7 million de dollars, ou 3,8 %, inférieur au montant des crédits de 18,1 millions de dollars prévus dans le Budget principal des dépenses du MDN. La différence est attribuable aux facteurs suivants:

	$(000)
• Ecarts dans les traitements du personnel.	147
• Augmentation des coûts de fonctionnement du fait que les coûts des services de soutien étaient auparavant à la charge du MDN.	190
• Retard dans l'établissement d'un programme informatique.	-1,020

B. Rendement récent

1. Points saillants

Au cours de l'année financière 1987-1988, PCC a négocié des protocoles d'accord énonçant les principes fondamentaux de la planification conjointe des programmes de protection civile avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest et avec sept provinces: Terre-Neuve, Nouveau-Brunswick, Île-du-Prince-Edouard, Nouvelle-Ecosse, Ontario, Manitoba et Saskatchewan. Ces accords établissent les fonctions et les responsabilités de chaque palier de gouvernement dans le domaine de la protection civile.

Cinq provinces ont signé des accords sur l'indemnisation des travailleurs des services d'urgence en remplacement des accords en vigueur depuis les années 60. Il s'agit de la Nouvelle-Ecosse, de l'Ile-du-Prince-Edouard, de la Saskatchewan, de Terre-Neuve et de l'Alberta. Ces accords visent à promouvoir le rôle des bénévoles dans les activités d'intervention en cas d'urgence et permettent d'assurer le partage des coûts d'indemnisation aux travailleurs bénévoles des services d'urgence ou à leurs familles, en cas de décès ou de blessures.

Une conférence fédérale-provinciale a été tenue à Lac-Beauport, dans la région de Québec, pour discuter des plans canado-américains de protection civile, évaluer l'incident de Tchernobyl, la gestion des situations d'urgence, la coordination des activités de presse, l'expérience de Bhopal et la formation en matière de manipulation de matières dangereuses, les plans des régies nationales d'urgence, les activités de recherche et de sauvetage et la mise en application de la ligne de conduite envisagée concernant les licences radio.

En 1987, PCC a versé la somme de 4,2 millions de dollars aux termes des accords d'aide financière en cas de catastrophe. Ces accords aident les gouvernements provinciaux et territoriaux à faire face à ces dépenses, qui grèveraient trop l'économie de leur province ou territoire. Des paiements ont été effectués au Manitoba pour des inondations survenues en 1986; aux Territoires du Nord-Ouest pour la crue de la rivière Hay en 1985, et à Terre-Neuve pour une tempête de verglas en 1984 et une inondation en 1983.

En 1987, PCC a réédité les publications suivantes: Manuel sur les alertes à la bombe; Manuel concernant les dispositifs d'alerte du gouvernement du Canada; Guide sur la conservation des documents essentiels; Plan d'urgence en cas de retombées de débris spatiaux; Omnibus, un système d'alerte pour les employés de la Fonction publique de la Région de la Capitale nationale.

PCC a organisé et mené, à Carp, un exercice de trois jours dans le cadre duquel on a simulé une attaque nucléaire fictive et qui visait à vérifier l'aptitude du personnel à faire face à une telle situation. L'opération a été menée avec l'aide du Centre d'alerte fédéral du Canada, qui est situé à North Bay (Ontario).

Plus de 2 700 personnes, soit 200 de plus qu'en 1986, ont suivi les cours du Collège de la protection civile du Canada, situé à Arnprior (Ontario), où des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux sont mis au fait des conditions requises pour faire face aux situations d'urgence, tant sur le plan opérationnel que sur celui de la planification, et ce, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre.

Une équipe de recherche de l'université de la Colombie-Britannique a terminé un programme de deux ans et a présenté deux rapports sur l'application de la méthode intrant-extrant à l'évaluation des minéraux d'importance stratégique dans le contexte de la mobilisation des ressources nationales. Cette étude a été payée par PCC.

PCC parraine un programme de bourses visant à fournir une aide financière à des étudiants inscrits à des programmes d'études supérieures dans des domaines rattachés à la protection civile. En 1987, la bourse a été attribuée à Laurie Laughy, superviseur de district, Services d'urgence de New Westminster (C.-B.), Ministère des services sociaux - logement.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2: Résultats financiers pour 1987-1988

(en milliers de dollars)	1987-88		
	Réel	Budget principal	Différence
Protection civile Canada	19,561	16,974	2,587
Années-personnes	93	93	-

Explication de la différence: La différence entre les dépenses réelles pour 1987-1988 et le budget principal des dépenses, qui s'établit à 16 974 000 $, se décompose comme suit:

	$(000)
• Accords d'aide financière en cas de catastrophe (compensée en partie par des fonds non utilisés du PCC)	4,247

C. Données de base

1. Introduction

Protection civile Canada (PCC) est l'organisme fédéral chargé d'assurer le contrôle et la coordination des mesures de protection civile. Sous la direction générale du ministre responsable de la protection civile, l'organisme élabore des énoncés de politique, coordonne les activités de protection civile du gouvernement fédéral et travaille en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et territoriaux en vue d'assurer l'état de préparation qui s'impose pour faire face aux situations d'urgence dans tout le pays. PCC coordonne également la participation du gouvernement fédéral aux activités internationales de protection civile, en particulier avec les Etats-Unis et d'autres pays de l'OTAN.

Mandat

L'organisme Protection civile Canada est devenu une division de la Fonction publique et désigné pour être un ministère en vertu de la LAA par la proclamation de la Loi sur la protection civile, entrant en vigueur le ler octobre 1988.

3. Objectif du Programme

Assurer, partout au Canada, un niveau de protection civile approprié et raisonnablement uniforme, et y contribuer.

4. Description du Programme

PCC, en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux et avec d'autres paliers de gouvernement, et en exécution d'accords internationaux, administre un programme prévoyant les activités coordonnées de planification, d'élaboration et de mise à exécution de politiques, ainsi que de formation et de communications dans le domaine de la protection civile et des opérations d'intervention en cas d'urgence, et fournit des services d'administration et des services de soutien intégrés à cette fin.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure d'activité: Protection civile Canada a une Activité, qui est identique au Programme.

Structure d'organisation: L'organisation a à sa tête un directeur exécutif, qui relève du Ministre responsable de la protection civile. Le directeur exécutif est secondé par un directeur général (Plans) et un directeur général (Opérations), et il est prévu de créer le poste de directeur général (Programmes de gestion intégrée au cours de la présente année financière).

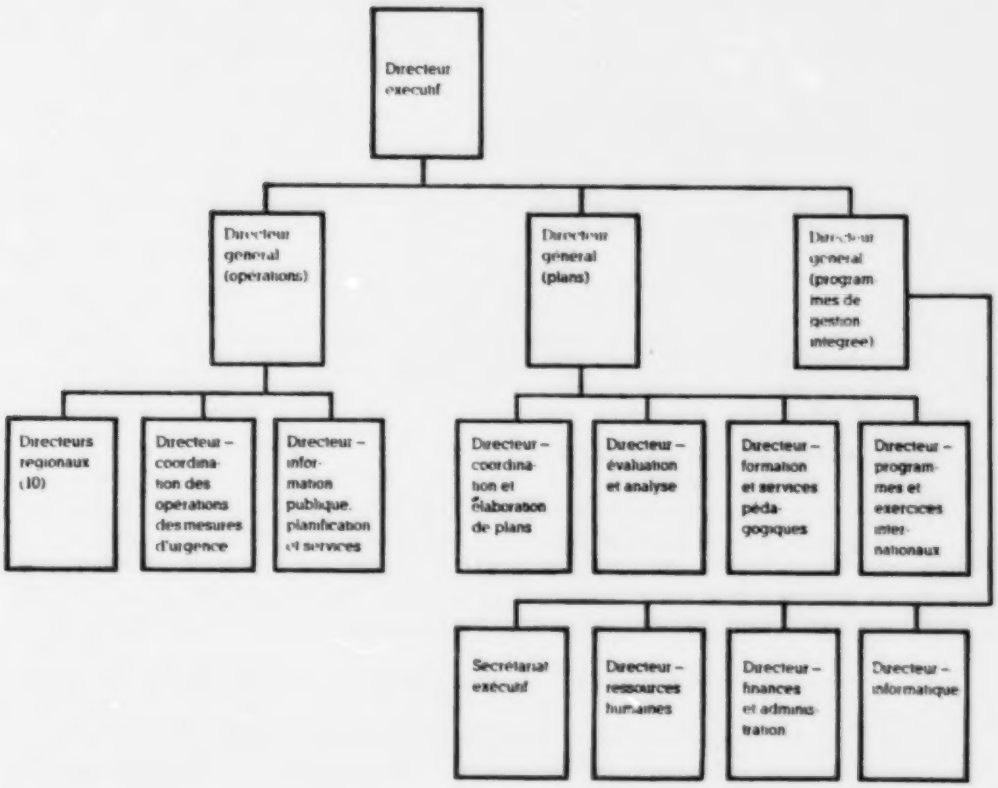

La Division des Opérations est chargée:

- d'assurer la liaison avec les organisations des mesures d'urgence (OMU) provinciales, par l'intermédiaire des bureaux régionaux installés dans chaque capitale provinciale;
- de fournir un programme complet d'information publique portant sur une vaste gamme d'activités de protection civile;
- de prendre des dispositions pour assurer la continuité d'un gouvernement constitutionnel en cas d'urgence;
- de maintenir un Centre de coordination des opérations d'urgence chargé de surveiller les situations d'urgence et de faire rapport sur celles-ci, et de fournir des moyens opérationnels aux ministres/au Cabinet, s'il y a lieu, en cas d'urgence:
- d'administrer le Programme conjoint de protection civile;
- d'administrer les Accords d'aide financière en cas de catastrophe;
- d'administrer les Accords sur l'indemnisation des travailleurs des services d'urgence;
- d'administrer le Programme des points névralgiques;
- d'administrer un programme visant à assurer la protection des documents essentiels en cas d'attaque contre l'Amérique du Nord;

La Division des Plans est chargée:

- de coordonner et de faciliter l'élaboration des politiques et des programmes de protection civile du gouvernement fédéral;
- de surveiller et d'évaluer le niveau de préparation du gouvernement fédéral face aux urgences;
- de parrainer des travaux de recherche dans le domaine de la protection civile;
- de mettre à l'essai et d'évaluer les plans et les accords de gestion des crises;
- de coordonner les activités de protection civile que les ministères et organismes fédéraux mènent sur la scène internationale et de concert avec les gouvernements provinciaux;

- d'élaborer et d'offrir des programmes de formation;

- de mettre sur pied et de tenir des conférences et des symposiums nationaux.

La Division - Programme de gestion intégrée qu'on se propose de créer sera chargée:

- d'assurer une planification intégrée à long terme, de procéder à l'analyse de la politique intégrée, d'apporter son soutien dans les domaines qui touchent aux lois, aux services de secrétariat, à la vérification et à l'évaluation comptables et à la liaison avec le Parlement et d'assurer la surveillance en matière de réglementation;

- d'offrir un soutien administratif dans les domaines de l'administration, du personnel, des finances, de la gestion des dossiers, de l'informatique, des installations et de la sécurité;

- de s'occuper de la gestion des ressources humaines dans les domaines des relations de travail, de la dotation en personnel, de la classification, de l'indemnisation, de la formation et du perfectionnement, de la planification des carrières, des langues officielles et de l'équité en matière d'emploi;

- de fournir et de faire la gestion financière dans les domaines de l'établissement des budgets, des budgets des dépenses et des plans opérationnels pluriannuels, ainsi que d'offrir des services comptables;

- d'assurer la gestion des systèmes informatiques, y compris la mise au point de nouvelles applications ainsi que la définition et l'analyse des systèmes, et de contrôler la gestion des contrats ainsi que l'efficacité de ces derniers et la technologie qui leur est propre

D. Perspectives de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Protection civile Canada a pour rôle d'assurer un niveau uniforme et adéquat en matière de protection civile partout au Canada. Les Canadiens sont en effet de plus en plus conscients des dangers auxquels ils sont quotidiennement exposés. L'adoption de mesures législatives sur la protection civile aura pour effet de mettre l'organisme davantage en évidence, ce qui aura pour effet de sensibiliser les Canadiens au fait que des désastres semblables à ceux

qui sont survenus à Barrie et à Edmonton (tornades), à Saint-Basile-le-Grand (incendie mettant en cause des BPC) ainsi qu'au Québec (tremblement de terre) peuvent se produire, au fait qu'il pourrait y avoir des tremblements de terre en Colombie-Britannique et, par conséquent, au fait qu'il est nécessaire de disposer de plans pour être en mesure de faire face à de tels désastres.

Le degré d'uniformité en matière de protection civile au Canada est fonction du niveau de coopération qui existe entre les différents gouvernements. PCC privilégie les mesures de planification conjointe avec les provinces et les autres ministères du gouvernement fédéral. Les moyens à mettre en oeuvre pour en arriver à accroître la coopération entre les divers paliers du gouvernement sont décrits aux pages 7 et 8 du présent document.

Protection civile Canada doit apporter des modifications aux priorités fixées pour le programme et assumer des charges de travail plus lourdes, ou être modifiées de façon à pouvoir faire face aux besoins qui surviennent lorsque se produisent des catastrophes naturelles, des pannes techniques et des accidents industriels ou d'ordre technique qu'il est impossible de prévoir.

2. Mesures prévues

Au cours de la période 1989-1990, PCC privilégiera les mesures suivantes:

- l'élaboration, par les ministères et organismes du gouvernement fédéral, en application de la Loi sur la protection civile, des décrets et de règlements qui correspondent à l'obligation de rendre compte et à son secteur de responsabilité;

- coordonner la mise au point d'un exercice de mobilisation national au sein du gouvernement fédéral et de concert avec les gouvernements provinciaux pour évaluer la justesse et l'à-propos des dispositions prises pour faire face à une situation de crise nationale, selon la définition que la Loi sur les mesures d'urgence donne de ce terme;

- améliorer l'organisation de la consultation entre les ministères, qui est nécessaire pour mieux répondre aux besoins liés à la responsabilité et à l'obligation de rendre compte aux ministres en vertu de la Loi sur la protection civile;

- élaborer les dispositions, qui en vertu de la Loi sur les mesures d'urgence doivent être établies pour ce qui est de la consultation des provinces;

- accorder une plus grande importance aux mesures prises sous l'égide du Comité de coordination des accidents industriels majeurs, particulièrement celles qui visent à améliorer les activités en matière de prévention et de protection civile dans les régions et les municipalités du Canada;

- étudier certains facteurs liés à l'organisation et aux opérations, qui sont applicables à un grand nombre de catastrophes pour en établir les caractéristiques et déterminer les rapports qui existent entre ces facteurs. Les résultats quantifiables obtenus permettront de dégager des tendances qui pourront servir lorsqu'il s'agira de faire des prévisions qui pourraient être appliquées pendant la planification et au cours des opérations. Des études présentement en cours permettront de réunir des renseignements sur les tremblements de terre et la gestion des situations d'urgence ainsi que sur les dommages psychologiques et le temps que prennent les personnes pour s'en rétablir.

E. Renseignements relatifs au rendement du Programme

Protection civile Canada n'est un organisme distinct de la fonction publique du Canada que depuis fort peu de temps. Cependant, les besoins en ressources, sauf en ce qui concerne les ressources liées au Programme de gestion intégrée, ont été très bien établis pendant la période où Protection civile Canada était rattachée à un ministère (le dernier en date étant le ministère de la Défense nationale).

Les besoins en ressources en ce qui concerne le Programme de gestion intégrée ont été établis:

(a) à partir d'une évaluation du soutien qu'a apporté le MDN par le passé et des dépenses que ce soutien a entraînées;

(b) à partir des recommandations faites par des conseillers compétents en matière de constitution d'organismes distincts;

(c) à l'aide de la mise en application d'un programme informatique.

Il est possible que la constitution de PCC en tant qu'organisme distinct entraîne un surcroît de travail qu'il ne sera possible de déterminer qu'au cours de la prochaine année.

Les mesures pour améliorer le système de gestion des dossiers seront mises en oeuvre durant la prochaine année financière; on remaniera la gestion du fonds documentaire de PCC de manière que soient pleinement observées les normes imposées par des organismes extérieurs comme le Conseil du Trésor et les Archives nationales ainsi que les dispositions de la Loi sur l'accès à l'information et celles de la Loi sur la protection des renseignements personnels et on augmentera l'efficacité et l'efficience par l'utilisation de techniques de traitement électronique des données. On prendra aussi des dispositions afin de remplacer les logements du Collège de la protection civile du Canada, situé à Arnprior (Ontario). Pour réaliser ce projet, Travaux publics Canada devra engager des dépenses; toutefois, il est, à l'heure actuelle, impossible d'évaluer les conséquences que la mise en oeuvre des deux séries de mesures susmentionnées aura à long terme sur les besoins en ressources de PCC.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 3: Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1989-90	Prévu 1988-89	Réel 1987-88
Personnel			
Traitements et salaires	4 653	4 079	3 941
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	721	612	596
Autres frais	18	18	39
	5 392	4 709	4 571
Biens et services			
Transports et communications	2 919	2 653	2 059
Information	264	240	319
Services professionnels et spéciaux	1 638	1 489	1 508
Location	343	312	95
Achat de services de réparation et d'entretien	122	92	192
Services publics, fournitures et approvisionnements	195	177	359
Autres subventions et paiements	443	403	181
	5 924	5 366	4 713
Total des dépenses de fonctionnement	11 316	10 075	9 284

Dépenses en capital	830	791	578
Paiements de transfert			
Subventions	60	60	57
Contributions	6 558	6 506	9 642
	18 764	17 432	19 561

2. Besoins en personnel

Les dépenses relatives au personnel équivalent à 27 p. 100 du coût total du Programme. Le Tableau 4 fournit un profil des besoins en personnel.

Tableau 4: Détail des besoins en personnel

	Années-personnes projetées			Echelle de traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	89-90	88-89	87-88		
Personne nommée par le gouverneur en conseil	1	1			
Direction et gestion	7	7	7	52 200-123 400	73 394
Scientifique et professionnelle	4	3	3	20 097-111 700	53 604
Administration et service extérieur	58	54	55	14 100-64 300	47 625
Technique	5	5	5	14 008-61 735	36 074
Soutien administratif	27	22	22	14 210-35 419	26 015
Exploitation	1	1	1	17 281-43 181	

Note: La colonne des années-personnes présente la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes projetées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle indique l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels en novembre 1988. Dans la colonne du traitement moyen figure, en regard de chaque groupe professionnel, le quotient de la division des coûts estimatifs du traitement de base, y compris les coûts estimatifs visant à tenir compte des augmentations prévues par les conventions collectives, des augmentations annuelles, des promotions et de la rémunération, par le nombre d'années-personnes que compte le groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

	Années-Personnes Non-contrôlées			Echelle de traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1989-1990
	1989-90	1988-89	1987-88		
Autre	1			40,500-147,700	-

3. Paiement de transfert

Tableau 5: Détail des subventions et des contributions

(en millers de dollars) dépenses	Budget des Prévu	Réel 1989-1990	1988-1989	1987-1988
Subventions				
Subventions versées à l'Association des universités et collèges du Canada relativement à la Bourse de recherche de Protection civile Canada en l'honneur de Stuart Nesbitt White		60	60	57
		60	60	57
Contributions				
Contributions aux provinces et aux municipalités en vertu de la Loi sur la protection civile		6 558	6 506	5 390
Contribution aux provinces au titre de l'Aide financière en cas de catastrophe		*	*	4 252
		6 558	6 506	9 642
		6 618	6 566	9 707

* Les astérisques indiquent qu'il n'y a pas de prévisions de dépenses pour les articles visés.

4. Coût net du Programme

Le Budget des dépenses du Programme ne comprend que les dépenses qui doivent être imputées sur ses crédits votés. Le tableau 6 présente d'autres éléments de coût dont il faut tenir compte pour établir le coût estimatif total du Programme.

Tableau 6: Coût total du Programme pour 1989-1990

(en milliers de dollars)	Budget principal 1989-1990	Plus** autres coûts	Coût total estimatif du Programme 1989-1990	1988-1989
Protection civile Canada	**18 764**	1 028	19 792	17 432

** Les autres coûts, qui s'élèvent à 1 028 $, sont les suivants:

	$ (000)
• locaux fournis sans frais par Travaux publics Canada	1 028
• prestations d'employés visant la part de l'employeur des frais relatifs d'assurance réglés par le Conseil du Trésor.	

NOTE

1. Pour toutes les années précédentes, ces coûts sont inclus dans les totaux du ministère de la Défense nationale. Le budget des dépenses 1990-1991 fournira la répartition de ces coûts.